

LES CONDITIONS

1 Habiter dans une ville de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

2 Effectuer son stage pratique au sein de structures locales (liste fournie sur demande)



LES DOCUMENTS À FOURNIR

- Fiche d'inscription complétée (document fourni par la CCPVM)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Quotient familial récent
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Attestation de présence en formation et coût de la formation (fournie par l'organisme de formation)
- Attestation sur l'honneur qui engage le stagiaire à suivre la formation dans son intégralité (2 stages théoriques et 1 stage pratique) et à effectuer son stage pratique sur le territoire de la CCPVM

Reste à payer
par le stagiaire



*Après déduction
des autres aides possibles

Les pièces justificatives sont à fournir par mail ou courrier postal **au maximum deux mois après la fin de chaque session de formation théorique.**

Tous les documents sont consultables sur le site www.ccptvm.fr.

CONTACT

Pour la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Christelle SIMONIN, chargée de coopération

1 place de l'Hôtel de Ville

88340 LE VAL D'AJOL

christelle.simonin@valdajol.fr

07 56 36 72 27



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales